

« L'Avenir de Luceau » mobilisé

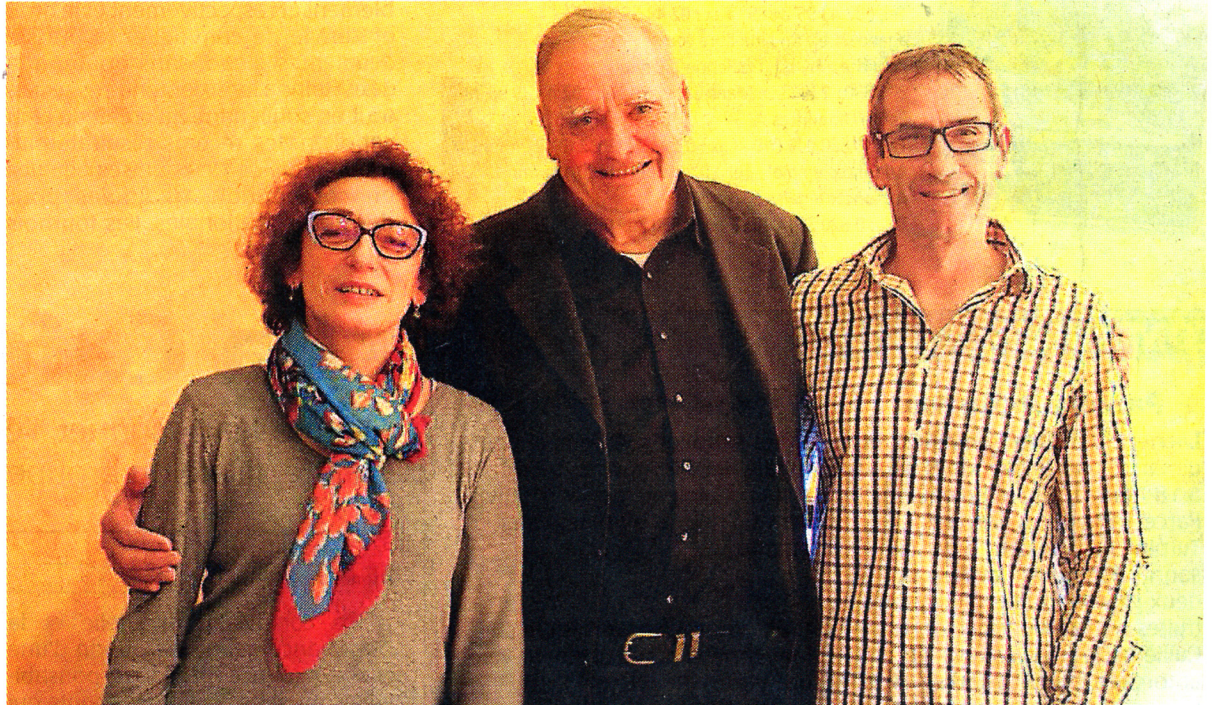
L'association constituée par les membres de l'opposition au sein du conseil municipal de Luceau alerte la population sur le projet de commune nouvelle et le devenir de la communauté Loir et Bercé.

L'association « l'Avenir de Luceau », constituée par l'opposition au sein du conseil municipal, alerte la population lucéenne sur le dossier en cours de la création d'une commune nouvelle. « Nous rappelons que, sans accord unanime des conseillers municipaux, la consultation de la population de chaque commune est obligatoire, même à Luceau » fait savoir Claude Daguzan, conseiller municipal.

Lors du dernier conseil le 21 janvier, Jean-Michel Chiquet, premier adjoint, présidant la séance en l'absence du maire Robert Renard, avait donné la parole à l'opposition (suite à la démission de Christine Leleu), afin qu'elle exprime sa vision sur ce dossier. Daniel Evrard avait exposé les faits à la majorité, se basant sur une feuille d'impôt d'un foyer de Luceau, présentant l'impact du projet de commune nouvelle avec les avantages et les inconvénients liés à un regroupement avec Château-du-Loir. Le soir même, Daniel Evrard présentait sa démission à son tour (lire « Le Maine Libre » du 26 janvier, NDLR).

Inquiétude sur les conséquences fiscales

Soulevant des réflexions mesurées sur le projet de commune nouvelle, Claude Daguzan s'étonne que les élus se penchent sur ce dossier actuellement, « car l'arrêté fixant la création d'une commune nouvelle date de mars 2015, et sachant qu'il faut rendre une réponse à la préfecture avant fin mars 2016 ». Et de poursuivre : « Les



Luceau. Claude Daguzan (au centre) siège encore au conseil municipal dans l'opposition alors que Christine Leleu et Daniel Evrard ont présenté leur démission en janvier.

conséquences fiscales porteront directement sur les habitants du canton, et bien sûr sur les Lucéens ». Sur cette précipitation, Claude Daguzan évoque « l'attente des réponses, favorables ou non, des autres communes, sachant que la société d'expertise comptable du Cabinet KPMG Advisory a donné un dossier complet dernièrement à chaque maire de la CDC Loir et Bercé ».

A propos de cette CDC, Claude Daguzan alerte les habitants de Luceau. « Avec ce projet de commune nouvelle sur le canton de Château-du-Loir,

l'intercommunalité actuelle sera également remise en cause prochainement, car en ce moment, le projet consiste à fusionner plusieurs CDC près de la nôtre. Aujourd'hui, l'étude montre un rapprochement des communautés de communes de Loir et Bercé, de Lucé (sans la commune du Grand-Lucé) et du Val de Loir. Le nouvel EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) regroupera 28 communes, soit une population totale de 22 606 habitants à ce jour. » Le président de l'association de l'opposition souhaite

approfondir ce redécoupage du territoire. « Ce projet nous paraît manquer d'ambition, car il aurait été souhaitable de regrouper plus de communautés de communes, afin d'atteindre un nombre plus important d'habitants, d'avoir plus d'atouts pour influencer les décisions futures, sur les choix et services proposés à l'ensemble de la population » conclut-il.

Site de l'association :

<http://avenirdeluceau.weebly.com/>